

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MARS 1885.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. GUYOT.

Demande du sieur Joseph VANDER STEEN.

MESSIEURS,

Le sieur Vander Steen qui demande la naturalisation ordinaire, est né à Hilvarenbeek (Pays-Bas), le 17 mars 1858. Il habite la Belgique depuis le 4 février 1878; après avoir résidé successivement à Anvers et à Malines, il s'est fixé à Austruweel où il demeure encore et où il exerce la profession de sous-instituteur.

Les rapports de toutes les autorités consultées donnent sur sa conduite et sa moralité des renseignements favorables.

Le pétitionnaire a satisfait dans son pays aux lois sur la milice et il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre la demande du sieur Vander Steen en considération.

Le Président-Rapporteur,

A. GUYOT.
